



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRINCIPAL 2026
COMMUNE DE PAVILLY**

Conseil municipal du 27 avril 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 06/05/2026

Application agréée E-legalite.com

Introduction

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), codifié par l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, **les communes et leurs groupements doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles du budget principal et/ou des budgets annexes, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.**

Conformément à ce même article « La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au Conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, **sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe**, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année en cas de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire ou président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 est présenté à la séance plénière du Conseil municipal, en date du 27 avril 2026.

Ce budget a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement et notamment les charges à caractère général qui constituent les dépenses dites compressibles du budget ;
- améliorer durablement les ratios financiers ;
- cadencer les investissements en fonction des capacités financières de la commune.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la commune et sont votées en équilibre.

I. Le budget principal

A. La section de fonctionnement

Les comparaisons sont volontairement effectuées du compte financier unique 2025 au budget primitif 2026 proposé pour mettre en perspective les efforts souhaités par la commune sur l'année en cours.

1. Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

Les impôts et taxes ainsi que les dotations et participations correspondent représentent plus de 85 % des recettes globales.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement des charges à caractère général (eau, électricité, gaz, maintenance, entretien des installations, etc.), des charges de personnel (rémunérations du personnel, cotisations, etc.) et des autres charges de gestion courante (participations, indemnités élus, etc.).

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement ou capacité d'autofinancement (CAF), c'est-à-dire la capacité de la commune de financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

2. Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Compte financier unique 2025	Budget principal 2026
011	Charges à caractère général	2 067 107.34 €	2 325 408.73 €
012	Charges de personnel	4 245 867.34 €	4 397 793.00 €
65	Autres charges de gestion courante	886 724.72 €	1 008 541.63 €
66	Charges financières	148 026.47 €	166 806.48 €
67	Charges exceptionnelles	33 862.84 €	12 000 €
014	Atténuation de produits	256 691.00 €	258 615.00 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux tiers		13 100 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 192 837.46 €	738 114.42 €
022	Dépenses imprévues		
DEPENSES DE L'EXERCICE		8 831 117.17 €	8 920 379.26 €
023	Virement à la section d'investissement		295 000 €
002	Résultat de fonctionnement reporté		
TOTAL DES DEPENSES		8 831 117.17 €	9 215 379.26 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 920 k€ en 2026 (hors virement de section), soit une augmentation de + 89 k€ et + 1.01 % par rapport au CFU 2025.

- ❖ Les charges à caractère général (chapitre 011) constituent le principal enjeu de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cet exercice s'avère cependant difficile encore une fois cette année, dans un contexte de continuité de l'inflation estimé à près de 1.4% en 2026. Les charges à caractère général augmentent de + 258.3 k€, soit près de + 12.5 %.
 - L'analyse du chapitre 011 s'explique principalement par les postes suivants :
 - Cotisations d'assurances : 225.9 k€ en 2026 contre 126.8 k€ en 2025
 - Augmentation des dépenses d'électricité : 312 k€ en 2026 contre 272 k€ en 2025 en raison de l'inflation.
 - Augmentation relative des dépenses de carburant : 29.6 k€ en 2026 contre 25.6 k€ en 2025 en raison de la conclusion d'un groupement de commande de carburants avec la Communauté de Commune de Caux Austreberthe
 - Alimentation : 189.4 k€ en 2026 contre 161.2 k€ en 2025, soit + 28 k€ et + 17.54%.
- ❖ Les charges de personnel (chapitre 012) augmentent de + 151.9 k€, soit + 3.58 %. Cette augmentation s'explique principalement par :
 - la cotisation d'assurance CNRACL qui va passer de 34.65 % à 37.65%
 - glissement vieillesse technicité (GVT) qui correspond à l'effet mécanique des progressions de carrière sur la masse salariale,
- ❖ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont constituées essentiellement des indemnités des élus, des participations aux syndicats et des subventions aux associations. Ce chapitre augmente principalement à cause de l'augmentation de la participation au CCAS qui passe de 185K€ à 288k€ ainsi que l'augmentation de la participation au SDIS +4.9K€.
- ❖ Il est à noter que les opérations d'ordre sont en baisse. En effet, au stade du vote du budget, le montant des amortissements des biens acquis en 2026 ne pourra être déterminé qu'en novembre 2026. Il conviendra dès lors, par décision modificative, de rajouter les crédits nécessaires à l'amortissement Prorata Temporis comme le prévoit la nomenclature M57.
- ❖ Un virement de section à la section d'investissement est inscrit en 2026 pour 295 K€

Les autres dépenses de fonctionnement n'appellent pas de commentaires.

3. Les recettes de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Compte financier unique 2025	Budget principal 2026
013	Atténuations de charges	232 415,26 €	98 500,00 €
70	Produits du domaine et ventes	661 588,22 €	633 031,00 €
73	Impôts et taxes	694 308,00 €	690 497,00 €
731	Fiscalité locale	3 787 199,00 €	3 836 378,40 €
74	Dotations, subventions et participations	2 779 868,49 €	2 861 707,30 €
75	Produits de gestion courante	222 332,66 €	202 115,00 €
76	Produits financiers	497,96 €	400,00 €
77	Produits spécifiques	566 511,74 €	26 000,00 €
78	Reprise provisions semi budgétaire	0.00 €	50 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	122 328,71 €	60 817,69 €
RECETTES DE L'EXERCICE		9 067 050,04 €	8 459 446,39 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	520 000,00 €	755 932,87 €
TOTAL RECETTES		9 587 050,04 €	9 215 379,26 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8 459 k€ en 2026 (hors résultat de fonctionnement reporté), soit une diminution de - 607 k€ et – 6.7 % par rapport au CFU 2025.

Cette diminution s'explique notamment les produits spécifiques, dénommés produits exceptionnels qui passent de 566 k€ à 26 k€ entre le CFU et le budget proposé. **Il est important de préciser que la présentation des produits de fonctionnement se veut prudentielle et que la commune attend davantage de recettes.**

- ❖ Les produits de service (chapitre 70) sont stables, par rapport au CFU 2025.
- ❖ Les impôts et taxes ainsi que fiscalité locale (chapitre 73 et 731) sont essentiellement constitués des ressources inhérentes à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Elles représentent près de 3,4 M€ attendus en 2026. Parallèlement, les autres recettes comprises dans le chapitre 73 sont stables par rapport à 2025 :
 - Attributions de compensation (AC) : 580,5 k€ ; elles restent inchangées jusqu'à la prochaine commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;
 - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 110 k€.
- ❖ Les dotations et participations (chapitre 74) devraient évoluer en 2026 de la manière suivante :
 - Dotation forfaitaire 2026 : 1 209 073 € en 2026 contre 1 215 469 € en 2025 soit – 6 396 €
 - Dotation Solidarité Urbaine : 231 481 € en 2026 contre 193 854 € en 2025
 - Dotation Solidarité Rurale : 829 306 € en 2026 contre 758 747 € en 2025
 - Dotation Nationale de Péréquation : 150 280 € en 2026 contre 132 057 € en 2025.

- ❖ Enfin, le résultat global reporté (compte 002) connaît une augmentation puisqu'il passe de 520 K€ en 2025 à 755 K€ en 2026.
- ❖ Une reprise de provisions de 50 K€ est prévue. Celle-ci avait été constituée en 2015 suite à la résiliation du marché de risque statutaire du personnel.

Les autres produits de fonctionnement n'appellent pas de remarques.

B. La section d'investissement

1. Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à plus ou moins long terme.

Le budget d'investissement regroupe :

- Les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la ville. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, des travaux et de l'ensemble des projets de la commune ;
- En recettes : l'excédent de fonctionnement capitalisé, le solde d'exécution de la section d'investissement reporté, les subventions d'investissement constituent les principales recettes d'investissement.

2. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Budget primitif 2026					
Dépenses d'investissement					
chapitre	libellé	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR + VOTE)
20	Immobilisation incorporelles	13 224,00 €	5 000,00 €		18 224,00 €
204	Subventions d'investissement		0,00 €		0,00 €
21	Immobilisation corporelles	232 844,71 €	799 274,40 €		1 032 119,11 €
23	Immobilisation en cours				0,00 €
opé 20	Ecotes	26 948,59 €	111 720,00 €		138 668,59 €
opé 25	restauration scolaire	996,00 €	31 438,52 €		32 434,52 €
opé 26	Cimetière	8 108,00 €	29 500,00 €		37 608,00 €
opé 41	Plateau sportif de la Viaridère	431 961,78 €	3 285 000,00 €		3 716 961,78 €
opé 42	Jeunesse	102,00 €	209 501,00 €		209 603,00 €
opé 51	Plateau médical du COGETEMA		0,00 €		0,00 €
opé 85	Voirie	101 628,08 €	457 097,26 €		558 715,73 €
TOTAL DES DEPENSES D EQUIPEMENT		815 813,16 €	4 928 531,18 €	0,00 €	5 744 344,34 €
10	Dotations - fonds divers - réserves		100,00 €	0,00 €	100,00 €
13	Subventions d'investissement		0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	452 698,29 €	0,00 €	452 698,29 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		0,00 €	452 798,29 €	0,00 €	452 798,29 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		815 813,16 €	5 381 329,47 €	0,00 €	6 197 142,63 €
040	Opérations d'ordre		60 817,69 €	0,00 €	60 817,69 €
041	Opérations patrimoniales		18 501,18 €	0,00 €	18 501,18 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		0,00 €	79 318,87 €	0,00 €	79 318,87 €
TOTAL		815 813,16 €	5 460 648,34 €	0,00 €	6 276 461,50 €
D001	Solde d'exécution négatif	0,00 €	656 169,81 €	656 169,81 €	656 169,81 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		815 813,16 €	6 116 818,15 €	656 169,81 €	6 932 631,31 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
chapitre	libellé	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR + VOTE)
13	Subventions d'investissement	1 586 787,71 €	965 428,00 €	0,00 €	2 552 215,71 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		1 586 787,71 €	965 428,00 €	965 428,00 €	2 552 215,71 €
10222	FCTVA	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
10226	Taxes d'aménagement	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €
1068	couverture du besoin de financement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
1068	Autofinancement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes - caution		2 592 000,00 €	0,00 €	2 592 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisation		456 800,00 €	0,00 €	456 800,00 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		0,00 €	3 328 800,00 €	0,00 €	3 328 800,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 586 787,71 €	4 294 228,00 €	4 294 228,00 €	5 881 015,71 €
040	Opération d'ordre	0,00 €	738 114,42 €	0,00 €	738 114,42 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	18 501,18 €		18 501,18 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	295 000,00 €		295 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00 €	1 051 615,60 €	1 051 615,60 €	1 051 615,60 €
TOTAL		1 586 787,71 €	5 345 843,60 €	5 345 843,60 €	6 932 631,31 €
R001	Solde d'exécution positif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 586 787,71 €	5 345 843,60 €	5 345 843,60 €	6 932 631,31 €

- ❖ Les principales dépenses d'équipement, hors restes à réaliser 2025, envisagées sont les suivantes :
 - Plateau sportif de la Viardière : 3 285 000 €
 - Cours des écoles : 111 720 €
 - Jeunesse 209 501€ dont l'extension du centre de loisirs
 - Voirie 457 097.26€
 - Restauration scolaire : 31 438.52 €

- ❖ Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) est envisagé à 447 k€ en 2026 contre 445 k€ en 2025 ;

- ❖ Les autres dépenses d'investissement n'appellent pas de remarques.

Afin de financer l'ensemble des dépenses d'investissement, la commune dispose principalement des recettes d'investissement suivantes :

- ❖ Des dotations et fonds divers (chapitre 10, hors 1068) notamment du fonds de compensation sur la taxe sur la valeur ajoutée évaluée à un 200 K€ ;

- ❖ Des produits de cession estimés à 456.8 k€ ;

- ❖ Des subventions d'investissement (chapitre 13) évaluées à 965 k€ en 2026 (hors RaR)

- ❖ Les autres recettes d'investissement n'appellent pas de remarques et sont composées d'opérations d'ordre et de transfert entre sections.

Pavilly, le 27 avril 2026

Monsieur le Maire,



François TIERCE